

### Délai d'inscription

Le nombre de participants est limité. La date d'enregistrement des inscriptions fait foi. Le bulletin d'inscription est à retourner **au plus tard le 3 octobre 2005.**

### Lieu du séminaire

Casino de Montreux  
Rue du Théâtre 9, Montreux  
tél. 021 962 83 83, fax 021 962 82 90

### Date

jeudi 10 novembre 2005

### Finance d'inscription

CHF 600.– (membres OREF et Chambre fiduciaire)  
CHF 700.– (non-membres)

Outre la participation au séminaire et la documentation, ce montant comprend le repas de midi, les boissons et les pauses-café représentant un montant total de CHF 100.–

### Frais en cas d'annulation

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant. En cas d'annulation après confirmation de la réservation définitive, la part suivante sera retenue

- annulation avant confirmation de participation 20%
- annulation après confirmation de participation jusqu'à une semaine avant le début du séminaire 50%
- annulation durant la semaine précédant le séminaire ou en cas de non-participation 100%

### Administration

#### SEMINAIRE FISCAL

#### OREF – Séminaire de la Chambre

Rue Centrale 10, Case postale 5059, 1002 Lausanne  
Téléphone 021 351 20 60, Fax 021 321 60 59  
seminaire@treuhand-kammer.ch

# DROIT PÉNAL FISCAL

**SÉMINAIRE PUBLIC DU  
10 NOVEMBRE 2005 À MONTREUX**

**SÉMINAIRE FISCAL**  
**OREF – Séminaire de la Chambre**  
**Rue Centrale 10**  
**Case postale 5059**  
**1002 Lausanne**

A  
affranchir  
s.v.p.

## Généralités et objectifs

Le droit pénal fiscal occupe une place croissante dans la vie économique et politique suisse. Cette évolution s'observe tant au niveau législatif national qu'international, ainsi que dans la pratique des autorités fiscales. Cela étant, les principes applicables diffèrent selon les impôts directs ou indirects. Ce séminaire vise à appréhender cette évolution dans son ensemble et souhaite apporter une réponse aux questions qui en découlent.

## Thèmes

- Introduction – Projet de réforme – Entraide internationale
- Impôts indirects: TVA
- Impôts indirects: impôt anticipé/droits de timbre; autres impôts cantonaux
- Impôts directs: présentation théorique et cas pratiques
- Evolution – Prospectives

## Public visé

Le séminaire s'adresse aux praticiens du droit fiscal.

## Responsable du séminaire

- **Myriam Steiner**, lic. en droit, expert fiscal diplômé, OREF

## Conférenciers

- **Frédéric Gante**, avocat, chef de service des pays IV, division des affaires de droit fiscal international et de double imposition, Administration fédérale des contributions, Berne
- **Pierre-Marie Glauser**, expert fiscal diplômé, avocat, lic. oec. HSG, Oberson & Associés, Genève/Lausanne; professeur de fiscalité à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne; membre du Centre de Compétences TVA de la Chambre fiduciaire; membre permanent de l'organe consultatif TVA
- **Sylvie Henny**, agent fiduciaire breveté, adjointe de la division de l'inspection fiscale, administration cantonale des impôts, Lausanne
- **Marco Mosca**, lic. iur., Division juridique DAT, Administration fédérale des contributions, Berne
- **Pierre Pretlot**, expert contrôleur fiscal, service du contrôle, administration fiscale cantonale, Genève
- **Pietro Sansonetti**, expert fiscal diplômé, avocat, Etude Schellenberg Wittmer, Genève
- **Nicolas Urech**, expert fiscal diplômé, avocat, certificat HEC, Etude Noël & Urech, Lausanne



S E M I N A I R E F I S C A L



Séminaire de la Chambre

Ordre suisse des experts fiscaux

Bulletin d'inscription au séminaire

«Droit pénal fiscal»

jeudi 10 novembre 2005

A retourner avant le 3 octobre 2005

Finance d'inscription:  
CHF 600.- (membres OREF et/ou Chambre fiduciaire)  
CHF 700.- (non-membres)

Nom / Prénom: Adresse e-mail:

1.

2.

3.

Entreprise:

Adresse:

Date:

Par ma signature, j'atteste que j'ai pris connaissance des conditions actuelles d'inscriptions/d'annulations et que je les accepte.

Téléphone:

Timbre et signature:

Membre OREF et/ou Membre individuel Chambre fiduciaire	Collaborateur auprès d'une en- treprise membre de la Chambre fiduciaire	Membre junior de la Chambre fiduciaire	Non-membre